

Image not found or type unknown



Que devient un site Web en cas de dissolution d'une SAS

Par **Behle Eric**, le **13/03/2017** à **20:57**

Bonjour,

J'aimerais savoir si en cas de dissolution d'une entreprise, le site web de celle-ci (appartenant à la société) peut être repris par un des actionnaires ou bien par une autre personne ? Etant donné que les actionnaires sont en état de conflit et veulent chacun récupérer ce site Web.

Merci pour votre aide.